RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Inserm
La science pour la santé
From science to health

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2026-295

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret du 19 novembre 2025
portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2026_285
relative à l'organisation des services centraux du siège ;

Vu la décision Inserm n° 2025-99
portant organisation et politique achat de l'Inserm ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Nicolas JEANJEAN est nommé Directeur Général Délégué à l'Administration de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Article 2 : Délégation de signature est accordée à Monsieur Nicolas JEANJEAN afin de signer, au nom du Président-directeur générale de l'Inserm, tout actes ou documents entrant dans le périmètre de la direction générale déléguée à l'administration.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 16 novembre 2026.

Didier SAMUEL